

PROJET PÉDAGOGIQUE

Espace Jeunes LHERM *2025/2026*



TABLE DES MATIERES

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
II. LES MOYENS	8
III. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE L'ALSH :.....	9
IV. FONCTIONNEMENT	12
V. L'ÉQUIPE : Rôle ET PLACE DE L'ADULTE	13
VI. L'ÉVALUATION	15
VII. CONCLUSION	18

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'espace jeunes. Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la MJC du Lherm et le PEDT de la communauté de communes Cœur de Garonne.

C'est un document de travail, et à ce titre un outil de référence pour tous salarié.e.s travaillant régulièrement ou occasionnellement sur l'accueil de loisirs. Tout animateur salarié sur l'Espace Jeunes devra en prendre connaissance et marquer son adhésion.

Une équipe d'animation est un groupe dont l'énergie et l'implication forment un travail commun pour le public accueilli. Construisons ensemble pour les jeunes et pour leur avenir en axant nos principaux objectifs sur le vivre ensemble, la solidarité et le respect entre tous.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. LA COMMUNE DE LHERM :

La commune de Lherm est située à 20 km au sud-ouest de Toulouse et à 9 km de Muret. Elle s'étend sur 27,3 km² et compte 3 630 habitants depuis le dernier recensement de la population. Avec une densité de 133,2 habitants par km², Lherm a connu une nette hausse de 41,9% de sa population par rapport à 1999.

Le public, qui réside essentiellement dans le village, est hétérogène et de catégories socioprofessionnelles diverses. Une grande majorité des actifs travaille sur le grand Toulouse.

Le cadre de vie, les structures et services proposés sur la commune et la communauté de communes (crèche, école élémentaire, maternelle, collège, gymnase, ACCEM, salle de danse et dojo, médiathèque, une maison de retraite ainsi que des espaces aménagés) sont autant d'atouts importants pour la vie du village ainsi que le rôle fondamental des différentes associations (MJC, clubs sportifs...).

Elle fait partie de la Communauté de communes Cœur de Garonne(3CG)

Entourée par les communes de Poucharramet, Rieumes issues de la 3CG mais aussi par d'autres communes appartenant à la communauté d'agglomération (CAM) : Labastidette, Lavernose-Lacasse et Saint-Hilaire, certains enfants issus de ces 3 dernières communes, viennent à l'espace jeunes de Lherm.

2. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE :

La communauté de communes Cœur de Garonne a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Cazères, de la Louge et du Touch et du Savès. Elle est composée de 48 communes. Elle a récupéré la compétence Enfance jeunesse depuis Janvier 2018.

La communauté de communes a élaboré en partenariat avec tous les acteurs inscrits dans le dispositif enfance –jeunesse un PEDT.

« Un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. »

Les grands objectifs du PEDT intercommunal :

- ❖ Favoriser une plus grande cohérence éducative entre les acteurs
- ❖ Placer l'enfant au centre des réflexions éducatives en respectant son rythme et ses besoins
- ❖ Améliorer et développer la communication entre les acteurs
- ❖ Mutualiser les moyens et les compétences

3. LA MJC LHERM HORIZON CULTUREL

L'association MJC LHERM Horizon culturel gère l'accueil de Loisirs de Lherm sous convention de services avec la communauté de communes Cœur de Garonne. La MJC est une association loi 1901 gérée par un conseil d'administration dont les principes éducatifs de l'éducation populaire sont défendus au quotidien.

Elle développe 5 grands domaines d'activités : les clubs d'activité, l'animation locale, l'action jeune, l'enfance et le CLAS le contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Le projet éducatif de la structure se décline autour de 5 grands thèmes :

- ❖ Contribuer à la création et au maintien des liens sociaux
- ❖ Être à l'écoute de la population et participer au développement local
- ❖ Favoriser le transfert des savoirs et d'expériences entre générations
- ❖ Encourager les expressions et les pratiques culturelles de la population
- ❖ Susciter le débat d'idées, favoriser la créativité, l'initiative, l'innovation et l'expérimentation.

4. LES OBJECTIFS

Assurer l'accueil des jeunes dans un climat de sécurité physique, morale et affective

- Mettre en place des moyens et méthodes pour lutter contre les violences physiques et verbales en privilégiant l'écoute et les espaces de parole autour des règles de vie.
- Rester à l'écoute du rythme et des besoins du jeune,
- Être bienveillant envers tous les jeunes,
- Avoir une attention particulière pour les jeunes isolés et ou différents.

Permettre à chaque jeune, quel que soit le milieu social, de vivre de vrais moments de vacances

- Mettre en place une tarification différente en fonction du quotient familial.
- Aménager un cadre d'accueil qui se différencie du quotidien scolaire en s'appuyant sur une thématique, un décor spécifique pour chaque vacance.
- Permettre de sortir des locaux le plus possible par :
 - L'organisation de balades à pied, à vélo, en minibus
 - L'utilisation des différents complexes mis à disposition sur la commune (gymnase, dojo, salle de danse, salle des fêtes, médiathèque)
 - Par l'organisation de sorties culturelles, sportives ou ludiques. Proposition d'une voire deux sorties par période de vacances.
- Impliquer les jeunes dans l'organisation du planning et du choix des activités
- Organiser des journées à thème du type grand jeux.
- Permettre aux jeunes de vivre une expérience hors de la famille durant une ou plusieurs nuits par :
 - L'organisation de séjours accessoires
 - L'organisation de séjours courts ou séjours thématiques.

Favoriser le respect et la tolérance dans la vie en collectivité

- Investir le jeune sur le respect des locaux
- Créer une cohésion de groupe
- Sensibiliser les jeunes sur la différence (handicap, racisme, homophobie...)

Favoriser l'épanouissement du jeune

- Encourager le jeune à la découverte de soi, de son image et de son potentiel par la proposition d'activités d'expressions, la représentation sur scène, la réalisation d'expositions ...
- Donner un cadre (règles de vie, fonctionnement, locaux, matériel mis à disposition, équipe d'animation cohérente...) pour que le jeune puisse évoluer de façon positive.
- Limiter et contrôler l'utilisation des écrans (téléphone, ordinateur...), en proposant des actions de sensibilisation.

Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et être acteur de leur quotidien

- Investir et impliquer le jeune sur le fonctionnement
- Favoriser les passerelles ALSH CM2.
- Développer et favoriser les échanges avec d'autres structures.

Favoriser le vivre ensemble et l'action citoyenne

- Sensibiliser les jeunes aux notions de solidarité et de partage :
 - o Organiser des activités basées sur le vivre ensemble.
 - o Proposer des projets avec des partenaires extérieurs
- Favoriser la coopération et le fair-Play dans nos activités.
- Développer l'entraide et le respect de l'autre.
- Elaborer les règles de vie.
- Faire des réunions d'échanges et de régulation avec les jeunes.
- Prendre le temps de gérer les conflits en donnant la parole à chacun.
- Instaurer des relations favorisant le respect mutuel et ceci quelque-soit l'âge, le statut ou la fonction des individus.
- Favoriser la mixité dans le groupe
- Amener le jeune à accepter l'autre dans toute sa diversité sans jugement ni préjugés.

Sensibiliser les jeunes au développement durable

- Apprendre à économiser les différentes sources d'énergie (eau, électricité)
- Éviter le gaspillage alimentaire à la cantine et à l'Espace Jeunes
- Utiliser du matériel de récupération pour la mise en place d'activités
- Faire le tri au sein de l'Espace Jeunes

Etablir une cohérence entre le projet pédagogique de l'espace jeunes, et le projet éducatif territorial

- Des réunions d'équipe sont organisées avant chaque période de vacances avec toute l'équipe d'animation pour élaborer ensemble le projet pédagogique, préparer les projets d'activités, travailler sur la cohérence de l'équipe quant au fonctionnement et au rôle de l'animateur.

- Organiser des réunions régulières avec les différents acteurs (parents d'élèves, élus municipaux et ou intercommunaux, coordinateur intercommunal) pour échanger sur le projet pédagogique, le PEDT, les projets et bilans d'activité, l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation.

S'impliquer dans la vie de la commune

- Participer et s'impliquer dans l'organisation des festivités de la commune telles que le marché de Noël, carnaval...
- Participer à l'amélioration du village par la mise en place de chantiers jeunes mais aussi par des actions citoyennes telles que le ramassage de déchets.

II. LES MOYENS

1. L'ESPACE JEUNES

L'accueil de loisirs est situé dans le centre du village avenue de Gascogne (en face la pharmacie).

Ce bâtiment, rénové par la Mairie en 2011 est appelé Maison des Associations. En période scolaire, une des salles est occupée par des clubs d'activités de la MJC. Un petit parc ombragé entoure la bâtisse.

2. LES AUTRES LOCAUX

La commune met à disposition nombreux de ses locaux sur la période de vacances :
Nous pouvons aussi bénéficier du gymnase sur la période des vacances.

ESPACES :	ACTIVITS PROPOSÉES :
Dojo / salle de danse à côté du groupe scolaire	Activités sportives et d'expression
Terrain de basketball	Activité sportive spécifique
Salle des fêtes et MJC	Activités musicales, spectacles théâtre, stage
L'espace restauration	Prise de repas
Le city stade	Activités sportives

Le bureau de la direction se trouve dans les locaux de la MJC.

III. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE L'ALSH :

L'équipe d'animation est constituée d'animateurs permanents. Elle est complétée par des animateurs de l'ALSH à certains moments.

Fonction	Nom / Prénom	Formation
Responsable et animatrice jeunesse	DE RESSEGUIER Alice	BPJEPS LTP
Animatrice MJC	MADANI Nacera	BAFA Stagiaire BPJEPS LTP année 2025-2026

1. LES MOYENS MIS EN PLACE

Un travail spécifique est mené avec cette tranche d'âge dans la mesure où les jeunes sont à l'origine et activement impliqués dans le choix et la mise en place des activités et des séjours.

Des temps de rencontre, d'échange et de préparation sont prévus à cet effet.

D'autres moyens font partie intégrante de notre fonctionnement :

Mise en place d'un règlement intérieur

Organisation à définir avec les jeunes concernant l'utilisation du matériel mis à disposition

Organisation à définir avec les jeunes sur l'utilisation du téléphone portable

Mise en place de jeux de coopérations, de sport collectif, de journée à thème...

Des temps de discussion informels en petit groupe

Mise en place du tri sélectif

Mise en place d'activité de pleine nature

Entretien du parc

Discussion autour de l'aménagement de leur espace jeunes afin qu'il s'approprie le lieu

Proposer des rencontres inter MJC, inter espace jeunes...

Des sorties à la journée ou à la demi-journée sont organisées durant toute l'année (visites, sorties ludiques, activité sportive...).

a) Les transports

Pour les petits déplacements nous utilisons des minibus.

Dans un rayon de 5 à 10 Km et quand le temps le permet nous nous déplaçons en vélo dans le respect de la législation.

Il nous arrive aussi de nous déplacer en train.

b) Les chantiers VVV

Le chantier VVV est un dispositif de financement des actions éducatives à destination des jeunes. Il favorise l'accompagnement et la socialisation des jeunes de 11 à 18 ans pendant les vacances scolaires.

Sur chaque période de vacances mis à part celle de Noël, les animateurs proposent des chantiers Ville Vie Vacances sur 7 demi-journées. Les objectifs de ces projets sont d'amener les jeunes à réfléchir, élaborer et construire des choses ensemble, leur faire découvrir des techniques de bricolage et les amener doucement vers de l'autonomie et de la responsabilisation (pour les 11-12 ans). Pour les plus grands que nous avons depuis plusieurs années, les objectifs sont différents. Nous faisons en sorte (en les accompagnants) qu'ils puissent guider un groupe de plus jeunes, qu'ils expliquent les conditions de sécurité, qu'ils les aiguillent sur différentes questions ou techniques.

Ce type d'action permet de fidéliser les jeunes à l'Espace Jeunes. En contrepartie du travail généré, ils obtiennent une bourse loisirs qui viendra en déduction du coût des sorties ou séjours auxquelles ils participent. 12 jeunes maximums peuvent participer au chantier.

c) Le collège

Nous intervenons au collège Flora Tristan Lherm les mardi et les vendredis entre 12h et 14h pour proposer aux collégiens des ateliers ludiques, culturelles ou sportifs et qui permettent également de se faire connaître et créer du lien sur l'Espace Jeunes.

Les ateliers collèges sont en partenariat avec les Espaces Jeunes voisins :

Espace Jeunes Labastidette et Espace Jeunes Bérat.

Une convention est signée chaque année entre l'établissement scolaire et la MJC en début d'année.

2. LES SÉJOURS

Des séjours de vacances ou des activités accessoires durant les vacances scolaires (petites et grandes) sont proposés pour les jeunes de l'Espace Jeunes. Pour ces séjours nous pouvons faire appel à des prestataires pour l'hébergement ou en gestion libre en camping et la pratique de certaines activités.

De façon générale, nous proposons :

Une nuitée ou mini séjour durant les vacances d'hiver

Un séjour européen en partenariat avec la MJC de Rieumes

Un séjour d'été pendant les vacances de juillet

a) Les objectifs :

- ❖ Permettre à des jeunes de différents milieux de se rencontrer et d'échanger,
- ❖ Découvrir un autre environnement (montagne, mer, ...) et s'initier à de nouvelles activités (ski, activités d'eau vive, escalade, spéléo, canyon, ...),
- ❖ Apprendre la vie en collectivité, à s'insérer dans un groupe,
- ❖ Favoriser l'autonomie.

Lors des séjours, le déroulement des journées est adapté en fonction de l'âge (pré-ado/ados), des activités et du milieu pour préserver le rythme du jeune.

Au minimum deux réunions de préparation sont organisées :

Une réunion avec les parents, la deuxième avec les jeunes pour l'organisation des activités, des repas (menus), du fonctionnement général (consignes, règles de vie...) et pour répondre aux différentes questions. Une réunion de bilan à caractère convivial après chaque séjour est organisée avec parents et enfants.

IV. FONCTIONNEMENT

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'Espace Jeunes est gratuit. Seuls les repas sont facturés aux familles s'ils choisissent d'en bénéficier. Un supplément (en fonction du coefficient familial) sera demandé pour les sorties ou soirée.

Les inscriptions se font directement à la MJC ou via le Portail famille. L'Espace Jeunes accueille aussi les jeunes non-inscrits qui passent, mais cela doit être ponctuel. Si le jeune revient à plusieurs reprises et montrent de l'intérêt, il faudra qu'il s'inscrive à la MJC.

2. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE A L'ESPACE JEUNES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

8h30 à 9h30 : accueil / temps libre informel
9h30 : démarrage des activités
12h : rangement et repas
13h : temps libre informel
14 h : reprise des activités
16 h30 : rangement et goûter
17 h : départs échelonnés / temps libre
18h30 : fermeture aux publics

3. FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES

En période de vacances, nous accueillons les jeunes de 07h30 à 08h30 dans les locaux de l'ALSH. A 08h30, l'animateur jeunesse les récupère et les conduit à l'Espace Jeunes qui ouvre alors ces portes à ce moment-là. L'Espace Jeunes ferme ses portes à 18h30.

En période scolaire, l'Espace Jeunes est ouvert :

Le mercredi après-midi de 13h30 jusqu'à 18h30.

Un accueil collège est mis en place. Pour les parents qui le souhaitent, nous récupérons les jeunes à la sortie du collège à 13h20.

Le vendredi après-midi de 16h à 18h30.

Le samedi après-midi de 14h à 18h30.

Nous proposons également des soirées le vendredi soir, de 18h30 à 22h (les horaires peuvent varier).

V. L'ÉQUIPE : RÔLE ET PLACE DE L'ADULTE

1. LE RÔLE DU RESPONSABLE JEUNESSE

- Suivi du projet éducatif
- Rédaction du projet pédagogique annuel en concertation avec l'équipe
- Gestion de l'équipe (plannings, réunions, entretiens individuels)
- Travail administratif et responsabilité des groupes de jeunes
- S'assurer du respect de la réglementation (BE pour les activités sportives à risques, SB pour les baignades...)
- Gestion de l'Espace jeunes ; inscription, gestion de la caisse...
- Commande des repas et modifications si nécessaire
- Concertation et travail en collaboration avec les différents partenaires
- Assurer les relations avec les partenaires financiers et autres
- Assurer le suivi du budget
- Organiser et préparer le travail de l'équipe
- Réalisation des plaquettes de communication (programme, mail familles)

2. LE RÔLE DES ANIMATEURS

a) Sa posture

- Être professionnel dans ses attitudes, son langage et son organisation temporelle et matérielle,
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes,
- Favoriser le travail en équipe et la communication interne,
- Être polyvalent (diversité des activités, communication avec les familles ainsi qu'avec les partenaires...),
- Assurer un dialogue permanent avec les jeunes.
- Participer activement aux réunions, aux débriefings,
- Se rendre disponible pour les collègues lorsque cela s'avère nécessaire.

L'équipe d'animation est un repère à la fois de jeux et d'autorité pour les jeunes : elle crée un environnement sécurisant et agréable autour du groupe.

L'animateur est présent auprès des jeunes dans le but de les écouter, de les guider et d'établir une relation de confiance, tout en veillant au respect de leurs besoins et de leurs envies.

L'animateur est garant des règles de vie de la structure. Il est responsable des jeunes. Il assure un travail d'équipe basé sur la complémentarité : *dire et écouter, se positionner, faciliter les relais (informations), travailler en équipe.*

Il connaît ses propres compétences et ses manques afin d'ajuster au mieux son action et d'offrir un travail basé sur la cohérence.

b) Son rôle

L'animateur est responsable des jeunes et doit assurer leur sécurité physique et morale. Il doit rester vigilant en fonction de l'âge, de l'activité, des capacités, de l'état physique de chacun pour créer une dynamique dans l'activité qui devra inciter les jeunes à s'investir. Il est important de développer un esprit de groupe et de solidarité.

Il est un repère pour les jeunes qui vont bientôt passer au stade adulte, il se doit d'avoir une conduite exemplaire. Il doit avoir une attitude active pendant les tâches matérielles et pendant les activités pour motiver, intéresser et valoriser les jeunes.

c) La place du jeune

L'espace jeunes participe à l'éducation des jeunes et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Aux côtés de l'école et de la famille, il est complémentaire dans son développement, et permet de construire des relations différentes avec la commune, l'école et d'autres structures. C'est un lieu d'activité, de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui doivent faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale.

Chaque jeune peut participer s'il le désire à la mise en place des projets et activités.

VI. REGLEMENT INTERIEUR

Au sein de l'Espace Jeunes, il existe des règles non-négociables, applicables en périodes périscolaire et extra-scolaire :

Nous demandons aux jeunes d'avoir un comportement compatible avec la vie collective, c'est à dire : respect de l'équipe encadrante, respect des règles de vie, du matériel, du lieu d'accueil. Nous insistons également sur le respect des consignes mises en place par l'équipe encadrante ainsi que les consignes des intervenants extérieurs.

- Alcool : la prise d'alcool et la vente d'alcool par les jeunes au sein de l'Espace Jeunes est formellement interdite. En cas de non-respect de la règle, le.a responsable sera dans l'obligation d'appeler les parents et de poser une sanction.
- Drogues, substances illicites : toutes substances illicites sont interdites sur le lieu d'accueil (cannabis, drogues...); en cas de non-respect de la règle, le.a responsable sera dans l'obligation d'appeler les parents et de poser une sanction.
- Fumer et vapotage : fumer et/ou vapoter sur le lieu d'accueil (intérieur et extérieur) est interdit. En cas de non-respect de la règle, le.a responsable sera dans l'obligation d'appeler les parents et de poser une sanction.
- Vol : le vol à l'Espace Jeunes de matériel est interdit et intolérable. Des sanctions seront mises en place en cas de non-respect de la règle.
- Insultes, discriminations : **les moqueries, insultes, violences verbales et/ou physiques, provocations, intimidations, brimades**, ne sauront être tolérés et entraîneront une réaction proportionnée au degré de gravité constaté de la part de l'équipe de l'Espace Jeunes.
- Respect de l'équipe d'animation : **les insultes, violences verbales et/ou physiques, provocations, intimidations** envers l'équipe encadrante entraîneront une sanction et appel des parents.
- Dégradation matérielle : la dégradation volontaire de matériel au sein de l'Espace Jeunes entraînera une sanction, un appel des parents et un rendez-vous avec l'équipe de la MJC. Un objet volontairement dégradé peut entraîner des frais de remboursement.

VII. L'ÉVALUATION

Se fixer des objectifs nécessite de mesurer régulièrement notre action sur le terrain de manière à effectuer les réajustements nécessaires à la bonne conduite du projet.

Les temps d'évaluation et de bilan réunissant toute l'équipe pédagogique sur l'année sont les suivants :

1. LA RÉUNION D'ÉQUIPE

Après chaque vacance scolaire, un bilan des vacances est réalisé.

La réunion pédagogique permettra de faire le point sur :

- La menée des projets d'animations
- La cohérence de ces derniers ainsi que de l'ensemble de nos actions
- Le suivi individuel des jeunes

Mais elle nous permettra également d'aborder (ou de revenir sur) les points suivants :

- La vie collective
- La vie matérielle
- La vie démocratique
- La planification des propositions d'activités
- Les temps spécifiques (temps libre, temps informel)
- Les relations jeunes / jeunes et jeunes / animateurs
- Les relations au sein de l'équipe pédagogique
- Le partenariat en général

Cette réunion devra formuler des réponses concrètes aux questions posées durant la semaine et permettra de préparer les vacances à venir.

2. DES TEMPS DE RÉUNIONS INTERMÉDIAIRES

Des réunions ponctuelles de régulation ou de mise au point peuvent aussi être organisées sur le temps de repas ou de pause méridienne en fonction des besoins.

3. L'ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Chaque animateur se verra proposé un temps d'évaluation individuelle avec la directrice de la MJC pour mesurer sa place et son rôle dans l'avancée du projet. Ce temps au moins une fois par an permettra de faire le point sur l'implication, le comportement, la pertinence des animations, les besoins en formation continue...

4. PARTENARIAT

Nous mettons en place des actions en partenariat avec les Espace jeunes de la Communauté de Communes afin de rencontrer d'autres jeunes, d'autres lieux, d'autres

manières de fonctionner et ainsi montrer aux jeunes la richesse des rencontres et l'ouverture d'esprit.

VIII. CONCLUSION

La stabilité de l'équipe d'animation permet de développer des projets à long terme et d'instaurer des liens et un suivi avec le groupe de jeunes et les familles.